



DÉLÉGATION DE L'HÉRAULT

<https://herault.secours-catholique.org>

Dans l'Hérault, mobilisation pour les personnes sans abri



SANS ABRIS

04/02/2022

Article L345 : M. le Préfet, faites respecter la loi, hébergez les personnes sans abri.

Face au constat du défaut d'hébergement d'urgence dans l'Hérault, et notamment à Montpellier, le Secours Catholique de l'Hérault a décidé, avec certains de ses plus proches partenaires : Aréa, La Cimade, la Fondation Abbé Pierre, Médecins du Monde, de lancer une campagne pour le droit à l'hébergement d'urgence.

Aujourd'hui, face à la saturation du dispositif d'hébergement, plusieurs centaines de personnes dont des centaines d'enfants sont chaque soir, sans solution d'hébergement. Pourtant cette question est aujourd'hui très absente du débat public, de l'actualité des médias en particulier dans notre département.

Dans cette campagne pour le droit à l'hébergement d'urgence appelée : « Article L345 » - en référence à l'article L345 du code de l'action sociale et des familles qui prévoit l'hébergement d'urgence de toute personne en situation de détresse sociale - les associations font ressurgir cette question et réclament l'application de la loi.

Elles lancent une pétition adressée au préfet pour réclamer l'application de la loi et l'hébergement de toutes les personnes à la rue.

Signez et faites signer la pétition !

Pour faire connaître et surtout faire signer cette pétition, nous avons besoin de toutes les énergies !

N'hésitez donc pas à faire suivre les liens pour signer la pétition en question.

<https://herault.secours-catholique.org/notre-actualite/dans-lherault-mobilisation-pour-les-personnes-sans-abri>